



Newsletter novembre 2012



Albert Ukena, l'ami de tous, nous a quittés.

L'information nous est malheureusement parvenue après la diffusion de notre newsletter d'octobre

L'enquête en cours devra expliquer l'apparente perte de contrôle en vol de son appareil, le 7 octobre dernier.

Installé à Gosier (Guadeloupe) depuis 1992, Albert Ukena était passionné d'activités aéronautiques et nautiques. Devenu fabricant/revendeur de Zenair CH701 et plus récemment formateur agréé I-ULM, il avait gagné l'estime de tous et la confiance des autorités, au point de bénéficier d'un régime simplifié exemplaire pour l'activité hydravion dans la CTR du Raizet.



Derrière le grand humaniste toujours disponible pour les autres, Albert était un travailleur infatigable.

Nos pensées affectueuses vont à son épouse Danièle Mazzier, qui l'a soutenu dans tous les défis, ainsi qu'à l'équipe de ULM-Orizon à qui nous souhaitons de poursuivre cette œuvre magnifique.

<http://www.ulm-orizon.com>

L'aéro-club Aquitaine hydravion achète un deuxième appareil P.A. 18

Basé sur l'aérodrome de Biscarrosse, Aquitaine Hydravion a débuté son activité au printemps 2011. Il dispose maintenant d'un deuxième hydravion d'école. Pendant ce temps, les négociations sont en cours pour accéder à d'autres plans d'eau, dans l'environnement réglementaire difficile que nous connaissons.



Les 28 et 29 juillet, à l'invitation de l'aéroclub d'Aurillac, Aquitaine hydravion a pu faire une démonstration sur [le lac de St Etienne de Cantalès](#), devant le Préfet et les autorités locales.

[La vidéo de cette démonstration](#) laisse entrevoir une belle disponibilité du plan d'eau, malgré la période estivale.

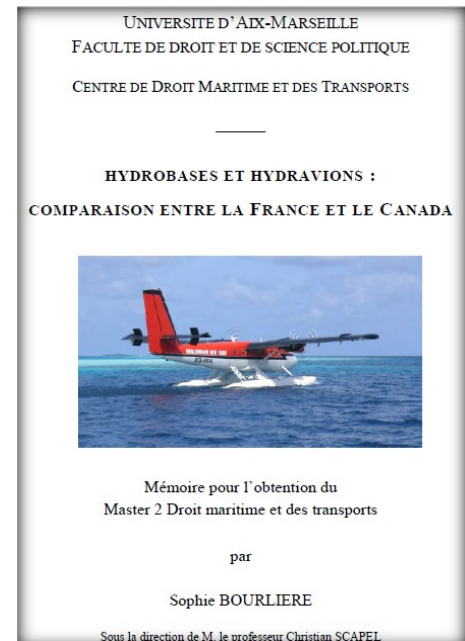
Bilan réglementaire de l'hydraviation française : Un mémoire juridique documenté et pertinent.

Merci à Mademoiselle Sophie Bourlière, qui a rédigé [un mémoire sur l'hydraviation française](#), dans le cadre de son Master "Droit Maritime et des transports"

"L'inadaptation juridique française", "la multitude d'acteurs handicapante et dépassée", sont opposés à l'approche pragmatique et efficiente de l'exemple canadien.

Ce mémoire conclut :

"L'hydravion est aujourd'hui le synonyme de vide juridique. Les détracteurs de l'hydraviation argumentent leur position au regard du faible nombre d'appareils français. Ce constat n'est pas valable, car cette théorie avancée remettrait en cause toute l'essence de la primauté du droit qui régit notre pays. Dans un état de droit, même la plus minime partie de la population est soumise à des règles et des droits".



La commission hydraviation de l'Aéro Club de France a présenté son bilan annuel.

Votre serviteur a tenu à remercier tous les membres de cette commission, qui ont chacun apporté une aide cruciale à notre travail :

- Gérard DAVID, pour son impulsion à la DGAC et la création d'Hydroland, avant son indisponibilité.
- Jean François GEORGES, qui nous a soutenus dans le cadre de sa présidence de l'AéCF.
- Yves KERHERVE pour son implication entêtée et sans faille auprès des DSAC, SNA et PREMAR, dans le dossier des hydrosurfaces de l'Etang de Berre
- Gérard FELDZER pour ses actions répétées auprès de la direction de Voies Navigables France
- Alexandre COUVELAIRE pour s'être spécialement déplacé à nos côtés, lors des réunions préparatoires de l'hydrosurface de Bayonne-Adour
- Bernard DECRE, pour son entregent auprès du Secrétaire Général de la Mer.
- Jean François MONIER, pour sa participation, ses sages conseils et son soutien, au travers de l'association France Hydravion
- Hubert de CHEVIGNY, pour son aval et ses encouragements, lors de la reprise du flambeau de l'hydraviation française.

Au fil des trois dernières années, il est apparu que le sujet était extrêmement complexe. Nous avons découvert qu'une réglementation hydravion "intégrée" dépasserait largement le cadre de la DGAC et nécessiterait une volonté politique de haut niveau pour surmonter l'ignorance et la mauvaise volonté. Une solution plus simple serait de ramener les hydrosurfaces dans un cadre plus libéral (comme le sont les plateformes occasionnelles ULM). Notre travail fut aussi un voyage dans la fonction publique territoriale, autant que la découverte de nombreuses annexes de l'Etat.

Les Rétroplanes d'Argenteuil : Contrat réussi !



Suivez la persévérance et les expositions de nos retraités d'Argenteuil, au travers de [Leur site Internet](#) Ainsi que [leur dernière newsletter](#) qui présentent leur réplique du Donnet-Lévêque 1912, premier hydravion à coque et redan.

